

////////////////////////////////////

COVID-19 REPUBLIQUE DU CONGO

12.07.2020

////////////////////////////////////

Table des matières

1.	Situation sanitaire.....	3
2.	Niveau de confinement/ déconfinement.....	3
2.1	Plan de déconfinement annoncé ?	4
3.	Niveau d'ouverture du pays.....	4
3.1	Accès au territoire des personnes	4
3.2	Accès au territoire de marchandises :	4
4.	Décisions du gouvernement (concerné) en termes d'importations et/ou d'exportations.....	5
5.	Mesures de soutien à l'économie.....	5
6.	Secteurs économiques qui pourraient émerger après la crise (secteurs porteurs).....	6
7.	Perspectives économiques.....	6
8.	Liens utiles.....	7
9.	Contacts utiles sur place.....	7



1. Situation sanitaire

SITE JOHNS HOPKINS



La prestigieuse Université américaine JOHNS HOPKINS, spécialisée en médecine et santé publique, met à jour quotidiennement son site Internet afin de diffuser une information précise et actualisée sur l'évolution de l'épidémie. Cette information est disponible sur l'évolution de l'épidémie. Cette information est disponible pays par pays. Vous la trouverez [ici](#).

- www.Reliefweb.net
- www.lemonde.fr
- www.jeuneafrique.com
- www.adiac-congo.com
- www.rfi.fr
- www.voaafrique.com
- www.sante.gouv.cg

2. Niveau de confinement/ déconfinement

Le premier cas confirmé de coronavirus Covid-19 en république du Congo a été enregistré le 21 mars 2020. Le président Sassou-Nguesso a décrété l'état d'urgence sanitaire qui reste en vigueur jusqu'au 10 juillet 2020.

Voici quelques mesures qui ont été prises afin d'éviter la propagation de cette pandémie :

- Le couvre-feu de 22h à 5h
- La fermeture immédiate et jusqu'à nouvel ordre, de toutes les frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes à l'exception des navires et des vols cargos.
- La fermeture des bars, les églises, les restaurants, les écoles et universités.

Brazzaville et Pointe-Noire restent les deux principales villes qui, à elles seules, enregistrent près de 90 % des cas de covid-19 recensés dans le pays.

La RDC et le Congo Brazzaville ont institué un cadre de collaboration pour lutter ensemble contre l'épidémie.

La situation au 10 juillet 2020 révèle 1821 cas confirmés, 501 cas guéris et 44 décès.

Voyages à l'intérieur du pays:

- Toutes les frontières entre villes et internationales sont fermées.
- Toutes les frontières terrestres, fluviales, routières, maritimes, aérienne, nationales et internationales sont fermées ; Seuls les navires et vols cargos sont autorisés.

Transport en commun pays/ ville:

- Etat d'ouverture bus/ métro/ tram : pour les transports en commun, les mesures strictes de distanciation, de lavage des mains, de prise de température et du port obligatoire des masques sont maintenues dans toutes les villes touchées.

2.1 Plan de déconfinement annoncé ?

La décision de déconfiner est accompagnée de la mise en œuvre diligente des mesures visant à garantir son succès.

En date du 24 juin dernier, quelques Arrêtés ont été promulgués allégeant le couvre-feu et autorisant la réouverture des bars, restaurants, les établissements des cultes, hôtels et autres lieux d'hébergement sur l'ensemble du territoire national.

Un arrêté portant sur l'organisation des services publics pendant la période du déconfinement. Etant établi que l'épidémie ne sévit pas au même degré partout sur l'ensemble du territoire national, de même que les risques de propagation ne sont pas identiques d'une localité à une autre, le déconfinement progressif et méthodique se fera sur une base géographique et par secteur d'activités. De même les différentes localités et activités ne seront pas traitées de la même façon.

3. Niveau d'ouverture du pays

3.1 Accès au territoire des personnes

Frontières – Aéroport:

Depuis le 20 mars 2020, les frontières du Congo sont fermées et les liaisons aériennes commerciales suspendues.

Déplacement vers pays limitrophe-reste du monde:

Toutes les frontières du pays sont fermées à la circulation des personnes, sauf pour les camions, navires et avions cargos avec fret.

Mesures de quarantaine:

Une circulaire ministérielle, depuis le 5 mars dernier, prévoit de mettre à l'isolement durant quatorze jours, période d'incubation du Covid-19, toute personne en provenance d'un pays à risque.

A ce stade, sont exigés :

- un test PCR à réaliser au plus tôt 72 heures avant le départ
- un test PCR réalisé à l'arrivée
- un placement en quatorzaine dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, à la charge du voyageur

Plus d'informations et recommandations sur la fiche coronavirus et sur la page Risques sanitaires / coronavirus : <https://www.diplomatie.gouv.fr/>

Toute information concernant les mouvements de personnes (de nationalité belge) est également disponible sur le site Internet du Service Public Fédéral Affaires étrangères: <https://diplomatie.belgium.be/fr>

3.2 Accès au territoire de marchandises :

Le fret aérien, maritime, fluvial et routier reste autorisé dans le respect strict des gestes barrières pour empêcher la propagation de la pandémie. (www.finances.gouv.cg/)

- Routes : seul l'accès des marchandises est autorisé
- Maritime : Le port fonctionne, bien qu'au ralenti.
- Air : uniquement le fret des cargos
- Sites utiles : (*douanes, autres*)

Les procédures de contrôle et paiement des charges fiscales sont suspendues pendant une période de trois mois au Congo. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement visant à accroître la résilience des entreprises locales face à la crise sanitaire.

4. Décisions du gouvernement (concerné) en termes d'importations et/ou d'exportations

Restrictions en matière d'importation ; restriction en matière d'exportation, nouvelles règles en matière de TVA, étiquetage, mesures particulières pour certains produits, restrictions en matière d'investissements, nouvelles barrières tarifaires, barrières non tarifaires, restrictions en matière de sourcing etc.

Les procédures de contrôle et paiement des charges fiscales sont suspendues pendant une période de trois mois au Congo. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement visant à accroître la résilience des entreprises locales face à la crise sanitaire.

Quelques mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement, en matière fiscale:

- la suspension des contrôles fiscaux pour une durée de trois mois;
- l'extension du délai de déclaration des états financiers des entreprises;
- le délai de déclaration et de paiement des impôts et taxes à échéance mensuelle;
- la non application des penalties, amendes et intérêts de retard;
- le paiement diffère de la taxe unique sur les salaires (TUS);
- le paiement diffère de certains impôts locaux selon les secteurs d'activité.

Toutes les informations concernant les nouvelles mesures réglementaires consécutives à la crise sanitaire sont également disponibles [ici](#).

5. Mesures de soutien à l'économie

PLAN DE RELANCE, MESURES FISCALES, BANCAIRES, MONÉTAIRES.

Le ministre des Finances, Calixte Nganongo, a lancé officiellement le 7 juillet à Brazzaville la plateforme e.tracking dénommée « EKENGUE », vigilance. Ce programme électronique permettra à la douane de la République du Congo de s'assurer que les marchandises déclarées en régime de transit arrivent à destination en toute sécurité. Concrètement, une balise est fixée à la cargaison pour la mettre en communication avec la salle de contrôle. Ce qui permet de suivre en temps réel la marchandise tout le long du corridor jusqu'à sa destination. Cette balise signale aussi les alertes telles que des arrêts et des déviations s'il y en a.

Accessible depuis le portail e.douane (projet lancé par le ministère des Finances pour moderniser la douane, en vue de sécuriser les recettes), EKENGUE permet aux opérateurs économiques de télécharger automatiquement les données de leurs déclarations de transit depuis le SydoniaWord. www.adiac-congo.com

La République du Congo compte ramener l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IS) de 30 % à 28 %, ainsi que l'impôt global forfaitaire de 7 à 5 % du chiffre d'affaires des opérateurs vendant des produits à marge libre, et de 10 à 8 % pour les produits à prix réglementé. Ces mesures, ainsi que la défiscalisation totale des dons effectués dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, seront insérées dans la loi de finances rectificative en préparation.

Le gouvernement compte également mettre en place un mécanisme de garantie pour secourir les entreprises ayant des difficultés à honorer leurs engagements à l'égard des banques.

////////////////////////////////////

Cette situation, conjuguée au manque de diversification de l'économie, à l'effondrement des prix du pétrole et à l'apparition de la pandémie mondiale COVID-19, fait que le gouvernement à Brazzaville anticipe une récession de -9% en 2021 contre une projection de +1,2% dans le budget initial. Le FMI, lui, parle d'une récession de -2,3 % en 2020 puis d'une croissance du PIB de 3,4% en 2021 grâce à la reprise mondiale post-pandémique.

8. Liens utiles

Pour plus d'information sur les aides aux entreprises :

- COVID-19 Temporary Trade Measures: <https://www.macmap.org/covid19>
- FMI: [Policy covid-19](#)

9. Contacts utiles sur place

➤ *Ambassade de Belgique*

Ambassade Brazzaville

4, Impasse Avenue Auxence Ickonga (face à l'Ambassade d'Italie)

Poto-Poto - Brazzaville

Congo (République du)

Chargé d'Affaires e.p. Frédéric MEURICE (remplacé par Jean-Paul Charlier dès août 2020)

Tél : +242 05 200 13 13

Tél : +242 05 536 71 08 (numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture)

Mail : Brazzaville@diplobel.fed.be

<http://congo-brazzaville.diplomatie.belgium.be>

➤ *Fit Kinshasa*

Jérôme ROUX

Conseiller économique et commercial

Ambassade de Belgique

Boulevard du 30 Juin, 133

B.P. 899 Kinshasa – République Démocratique du Congo

Tél : 243 815 048 271 ou 243 815 048 272 ou 243 8556396052

Mail : kinshasa@hub.brussels